

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 01/09/2022

**Présents** : PALAZZI-VALLIER Lydia, BENOIST Luc, APPERE Yann, DUSSART Catherine, PUISSAT Frédérique, SIMONE Walter

**Absent** : DEPRES Anne, VALLIER Christophe, ROCHAS Marc, DALMASSO Gérard

**Pouvoir** : DEPRES Anne à PUISSAT Frédérique, DALMASSO Gérard à PALAZZI-VALLIER Lydia

**Secrétaire** : PUISSAT Frédérique

### Séance ouverte à 19h40, sous la présidence de Mme Lydia PALAZZI VALLIER, maire

**1) Approbation du PV du conseil municipal du 07/07/2022**

**Vote : Unanimité pour**

**2) Poste d'agent administratif à temps non complet**

**– Augmentation du temps de travail**

**Vote : Unanimité pour**

Création d'un poste d'agent administratif de 14h/semaine pour donner suite à un besoin de renfort de la secrétaire de mairie.

**3) ACCA – Demande d'aide financière**

**Vote : 6 voix pour et 2 abstentions**

Le manque de fréquentation à l'occasion du bicentenaire de la commune le 14 août 2022 n'a pas permis d'amortir les frais engagés par l'association pour la buvette. L'association sollicite la mairie pour une aide financière, cette dernière vote pour un montant de 200 euros.

**4) Décision modificative n°3 (DM3)**

**Vote : Unanimité pour**

Nécessité de procéder à des virements de crédits entre comptes.

**5) Raccordement eau potable – demande de participation financière**

**Vote : Unanimité pour**

Monsieur DUMERGUE et Madame PAGE demande si une participation financière de la commune aux frais de raccordement au réseau d'eau potable (en raison du tarissement de leur source privée) peut leur être accordée. Le conseil municipal propose une participation financière de 50%. Le conseil municipal précise que cette solution n'est valable que pour des constructions existantes, non raccordées au réseau public et en dehors du schéma d'eau potable de la commune.

**6) Réfection du « chemin rural » desservant l'habitation de M. DUMERGUE et Mme PAGE**

**Vote : Unanimité pour**

Demande de Monsieur DUMERGUE et Madame PAGE concernant la réparation du chemin rural desservant leur habitation. Le montant des réparations s'élève à 5301 euros TTC. D'après la délibération du 30 juin 2004, qui acte le principe de répartition des frais à hauteur de 50 % pour la commune et 50% pour le demandeur lors de réparations ponctuelles de chemins ruraux, le conseil municipal accepte la prise en charge à hauteur de 50% du montant des travaux (2650,50 euros TTC).

Le Conseil municipal accepte ces travaux de réfection du chemin rural desservant cette propriété, et valide la convention à établir entre la commune et les propriétaires (cette convention intégrant une avance de fonds de la part de Monsieur DUMERGUE et Madame PAGE).

**7) Réfection du « chemin rural » desservant l'habitation de M. HEBRARD Lionnel**

**Vote : Unanimité pour**

Demande de Monsieur HEBRARD concernant la réparation du « chemin rural » desservant son habitation. Le montant des réparations s'élève à 720 euros TTC. Le montant des réparations ne porte que sur la fourniture des matériaux. D'après la délibération du 30 juin 2004, qui acte le principe de répartition des frais à hauteur de 50 % pour la commune et 50% pour le demandeur lors de réparations ponctuelles de

chemins ruraux, le conseil municipal accepte la prise en charge à hauteur de 50% du montant des travaux (360 euros TTC).

Le Conseil municipal se prononce sur l'acceptation de ces travaux de réfection du chemin rural desservant cette propriété, et valide la convention à établir entre la commune et les propriétaires (cette convention intégrant une avance de fonds de la part de Monsieur HEBRARD).

Le conseil souligne qu'il aurait été bien de faire cette demande en amont et que le panneau « chemin privé » doit être enlevé.

**8) Lancement du nouveau marché de déneigement saison 2022-2024** **Vote : Unanimité pour**

L'actuel marché de déneigement a pris fin le 15 avril 2022, il convient donc de relancer un nouveau marché dès à présent pour la saison prochaine. Le conseil municipal précise qu'il convient de publier dès le lundi 5 septembre 2022 un avis d'appel public à la concurrence afin de relancer ce marché.

Ce nouveau marché est composé de deux lots (secteur Nord et Sud de la commune).

**9) Lancement du nouveau marché d'épandage de pouzzolane saison 2022-2024** **Vote : Unanimité pour**

L'actuel marché d'épandage de pouzzolane a pris fin le 15 avril 2022, il convient donc de relancer un nouveau marché dès à présent pour la saison prochaine.

Le conseil municipal précise qu'il convient de publier dès le lundi 5 septembre 2022 un avis d'appel public à la concurrence afin de relancer ce marché.

Ce nouveau marché est composé de deux lots (secteur Nord et Sud de la commune).

**10) Demande d'adhésion PEP'S Trièves** **Vote : Unanimité pour**

L'association PEP'S Trièves dont l'objectif final est la création d'une Entreprise à but d'emploi (EBE) pour les chômeurs longue durée propose deux possibilités d'adhésion : adhésion simple de 100 euros ou adhésion partenaire (élu membre du conseil d'administration de l'association) de 300 euros.

Le conseil municipal opte pour une adhésion simple de 100 euros.

**11) Délibération portant modification du régime indemnitaire adopté le 4 septembre 2018** **Vote : Unanimité pour**

Rappel des principes structurant la refonte du régime indemnitaire. Un certain nombre d'objectifs ont été définis par les élus pour faire évoluer le régime indemnitaire :

- Verser un régime indemnitaire à l'ensemble des agents communaux,
- Instaurer un système lisible et transparent,
- Prendre en compte les responsabilités liées aux postes occupés, indépendamment des grades et de la situation statutaire des agents.

**Questions diverses :**

- Présentation du remplacement de Michel CALENDRET par Alain BARTHELEMY au poste de technicien forestier territorial de Saint Andéol
- Remerciement de la famille MAZET à la suite du décès de Madame Antoinette MAZET
- Une information a été transmise aux habitants concernant la distribution de bois
- Evacuation de l'amiante derrière le hangar : mise en place d'un doodle
- Demande de Monsieur BENOIST Luc pour un bivouac le week-end du 17/18 septembre 2022
- Location d'une mini-pelle par la commune ou achat en commun d'une mini-pelle avec Saint Andéol : idée à présenter au prochain conseil municipal.

**La séance est levée à 20h43**

Vu pour être affiché le ...../2022, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes. A Château-Bernard, le ..... 2022.

Le Maire,  
Lydia PALAZZI VALLIER

Le secrétaire de séance  
Frédérique PUISSAT